



Midi Marketing

Levier de développement durable

26-28 allées Charles de Fitte 31300 Toulouse

▪ Tél. : 05 61 42 58 85 ▪ Fax : 05 61 42 74 91 ▪ E-mail : contact@midimarketing.com
www.midimarketing.com

Etude - Conseil - Assistance opérationnelle - Formation

ACAP - CAP - CCI Pyrénées - APEM



Rapport 2010



Datar
Pyrénées

RÉSEAU
PYRÉNÉES

SOMMAIRE

ACAP - CAP - CCI PYRENEES - APEM	1
SOMMAIRE	2
I-CONTEXTE, OBJECTIF ET METHODE	3
1-LA METHODE.....	5
2-LE MASSIF DES PYRENEES : TERRITOIRE CONTRASTE, COMPLEXE, ET MULTICUTUREL, DIVISE EN UNE JUXTAPOSITION DE SOUS-ENSEMBLES ADMINISTRATIFS	7
3- UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET ECONOMIQUE EN COURS DE REFORMES ET DE BUDGET CONTRAINT	9
II-LES INSTITUTIONNELS CHARGES DE LA POLITIQUE MASSIF EN ATTENTE DE PROPOSITIONS ET D'APPROCHES CONJOINTES	11
III - LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES ASSOCIATIONS DE CHAMBRES CONSULAIRES ET LES CONSEQUENCES POUR L'INTERCONSULAIRE	13
1- L'ACAP (ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES)	13
2- L'APEM (ASSEMBLEE PYRENEENNE D'ECONOMIE MONTAGNARDE)	14
3- LA CAP (CONFERENCE DE L'ARTISANAT PYRENEEN).....	16
4- LA C.C.I PYRENEES (ANCIENNEMENT EICP)	17
5-LES PERSPECTIVES DE L' INTERCONSULAIRE : DES INCERTITUDES A LEVER, DES ORIENTATIONS A VALIDER RELATIVES A CHAQUE ASSOCIATION DE CHAMBRES CONSULAIRES	19
IV – L'INTERCONSULAIRE PYRENEEN	22
1-HYPOTHESES D'EVOLUTION DES INTERVENTIONS DES CHAMBRES CONSULAIRES ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE DE L'INTERCONSULAIRE	22
2-LA SYNTHESE DES CONDITIONS D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE L'INTERCONSULAIRE PYRENEEN	24
<i>Les atouts</i>	24
<i>LES FAIBLESSES</i>	24
<i>LES OPPORTUNITES</i>	26
<i>LES MENACES</i>	26
3-LA CONSTRUCTION ET L'ORGANISATION DE L'INTERCONSULAIRE PYRENEEN..	28
4- LES AXES STRATEGIQUES	31
<i>AXE 1-L'INTERCONSULAIRE PYRENEEN : REPRESENTER LES INTERETS DES ACTEURS ECONOMIQUES A L'ECHELLE DES PYRENEES</i>	31
<i>AXE 2-L'Interconsulaire pyrénéen : laboratoire d'idées des Pyrénées : veille et prospective</i>	33
<i>AXE 3-L'INTERCONSULAIRE PYRENEEN : Animer, coordonner des interventions opérationnelles sur des projets transversaux.</i>	37
V - INTERCONSULAIRE PYRENEEN : UN ENGAGEMENT AFFIRME PAR LES PRESIDENTS	39

ANNEXE.....	41
SYNTHESE	
SEMINAIRE INTERCONSULAIRE 21 JUIN 2010.....	41
<i>Ordre du jour</i>	42
<i>Les enjeux : Qu'est-ce que chaque association de chambres a à gagner à faire de l'interconsulaire ?</i>	42
<i>Qu'est-ce que chaque association de chambres a à perdre à faire de l'interconsulaire ?</i>	42
<i>Quelles devraient être les missions de l'interconsulaire pyrénéen ?</i>	43
<i>Concrètement, comment mettez-vous en œuvre ces missions ?</i>	44
<i>Quelle organisation mettre en place pour porter ces actions ?</i>	45
<i>Comment saisir l'opportunité de 2011, année des Pyrénées ?</i>	47
ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	48
LES DOCUMENTS ET EVENEMENTS	48
LES ACTEURS ET RESEAUX	49
LES THEMATIQUES ABORDEES	52
LES OUTILS	52
EXEMPLE : MASSIF CENTRAL	53

I-CONTEXTE, OBJECTIF ET METHODE

Les trois associations de chambres consulaires : ACAP, CAP, CCI Pyrénées (anciennement EICP) et l'APEM intervenant spécifiquement sur l'ensemble du Massif Pyrénéen ont souhaité à l'initiative de la CAP **affirmer les spécificités du développement économique de cette entité montagnarde**. Ces structures sont la résultante de 20 chambres départementales et de 9 chambres régionales et forment donc une bonne représentation des activités économiques de ce territoire.

Ce Massif semble connaître en grande partie un renouveau démographique et économique avec un développement d'une économie de services liée à l'augmentation démographique résidentielle et aux activités touristiques. Parallèlement à cette évolution, les activités traditionnelles et notamment l'agro-pastoralisme et la filière forêt-bois sont en difficulté.

Les Pyrénées sont un territoire complexe et diversifié pour lequel il faut rechercher un équilibre entre la préservation de la biodiversité (2010 année internationale de la biodiversité) et le développement des activités économiques.

Ce territoire comme tous les autres territoires est soumis à une concurrence diverse et internationale aussi bien pour son agriculture, ses services, que son tourisme. Situé aux confins de 2 pays, de 3 régions françaises et de 4 régions autonomes espagnoles (seule Andorre a son territoire entièrement inclus dans le massif), ce territoire pourrait, sans prise en compte adaptée

devenir un territoire marginalisé et fragilisé dans un contexte d'optimisation et de concentration des activités économiques dans le secteur privé, et d'arbitrage et de restrictions budgétaires dans le secteur public.

Face à ces risques, les structures consulaires du réseau pyrénéen veulent réfléchir à des approches transversales et intersectorielles, définir leurs orientations communes et complémentaires, être force de propositions pour la prochaine Convention Interrégionale du Massif afin d'être en capacité de mieux répondre aux défis économiques et aux enjeux des futures politiques publiques de ce territoire montagnard franco-andorran-espagnol.

Si jusqu'à présent l'analyse spatiale, l'analyse par secteur d'activité ont été des approches privilégiées, **l'ACAP, la CAP, la CCI Pyrénées et l'APEM veulent développer une approche transversale** indispensable pour répondre aux nouveaux enjeux, aux mutations socio-économiques, et pour contribuer au développement durable et donc notamment à l'équilibre entre :

- la préservation de la biodiversité, des fonctions écologiques de ce massif,
- le développement des activités économiques sur un espace, celui du massif pyrénéen, qui peut « sembler illimité »,
- le maintien de services à la population garants d'une qualité de vie sociale.

Face aux nouveaux enjeux et à l'interconnexion des activités économiques, sociales et culturelles, notamment pour un développement durable des activités agricoles, artisanales, touristiques et résidentielles, des actions complémentaires et coordonnées entre ces structures deviennent indispensables.

L'objet de la mission est de construire un cadre stratégique sur l'économie montagnarde partagé par chacune des structures pour favoriser des approches coordonnées et réaliser des actions communes ou complémentaires.

Cette approche transversale, intersectorielle nécessite d'identifier les compétences spécifiques et transversales de chaque structure, d'établir les coopérations possibles et de définir une stratégie partagée sur un territoire où l'interdépendance des activités est majeure tant au niveau du revenu des ménages que de la viabilité économique des entreprises.

Ce rapport présente la synthèse des travaux.

1-LA METHODE

La démarche proposée a été de prendre en compte :

- Les attentes des institutions par rapport à une approche interconsulaire de l'économie montagnarde,
- Les activités de chaque association Pyrénéenne de chambres et sa position par rapport à l'interconsulaire à partir des éléments recueillis lors des tables rondes internes à chacune
- Les opportunités pour une approche interconsulaire issue de la réunion de travail du 21 juin 2010 réunissant les 3 associations des compagnies consulaires

Afin de

- Fixer les priorités 2010 – 2011 pour une action interconsulaire,
- Envisager les perspectives à moyen terme.

Le déroulement de l'étude s'est appuyé sur :

▪ **Une analyse documentaire :**

Documents relatifs aux plans et programmes, documents stratégiques relatifs au Massif Pyrénéen voire plus largement au développement des massifs de montagne, dans lequel les chambres consulaires sont susceptibles de s'inscrire :

- Schéma interrégional du massif des Pyrénées (SIAM) 2006
- Convention Interrégionale de Massif (CIM) des Pyrénées 2007-2013
- Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2007-2013
- Programme de coopération territoriale de l'espace Sud-ouest européen (SUDOE) 2007-2013
- Livre vert sur la cohésion territoriale – 2008-2009
- Plan de Soutien à l'économie de Montagne 2006-2013
- Assises Nationales des Territoires Ruraux lancées en décembre 2009
- Biennale Européenne de la Montagne et événements associés – depuis 2005
- Colloque Europe et Territoires : pour une coopération transfrontalière entre les acteurs économiques pyrénéens – juin 2009

▪ **Des entretiens en face à face** (avril-mai 2010) :

- Jean-Michel ANXOLABEHERE, Président de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques et Président de l'ACAP
- Jean-Marie BLANC, Conseil régional d'Aquitaine, Direction Fonds structurels et Coopération transfrontalière
- Anne BUSSELOT, Commissaire adjointe tourisme et agriculture
- Didier GARDINAL, Président de la CRCI, Président de la CCI Pyrénées et de la CCI du Tarn

- Christian JOUVE, Directeur général de la CRCI Midi-Pyrénées et de la CCI Pyrénées, Ex-commissaire Massif
 - Emmanuel LECOMTE, Directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège
 - Laurent PLAINECASSAGNE, Directeur de l'APEM
 - Bernard RETON, Secrétaire général de la CRMA Midi-Pyrénées et de la CAP
 - Rolande SASSANO, Présidente de l'APEM, de la CAP, de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège, Conseillère régionale
- **Des entretiens téléphoniques** (avril-mai)
 - Xavier CHAUVIN, DATAR « équipe dynamique des territoires /Thématique Montagne et Littoral », Ex-commissaire Massif
 - Michel ESTER, Vice-président de la CCI Pyrénées, membre de la CCI Pyrénées Orientales
 - André MARCON, Président Euromontana, Président de la CRCI Auvergne, membre de Macéo (structure du Massif Central ayant pour vocation de faire émerger des projets), Président d'Entreprendre en France et 1^{er} vice-président de l'ACFCI,
 - François MAITIA, Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine (chargé de l'Europe et des Coopérations interrégionales et Transfrontalières), Conseiller Général des Pyrénées-Atlantiques, Président de la Commission Permanente du Comité de Massif.
- **3 tables rondes : ACAP, CAP et CCI Pyrénées** se sont déroulées en mai. Chaque table ronde était interne à chacune des structures et réunissait élus et techniciens des chambres Pyrénéennes
 - 8 participants pour l'ACAP
 - 10 participants pour la CAP
 - 8 participants pour la CCI Pyrénées
- **1 séminaire interconsulaire** réunissant 22 participants présidents, secrétaires généraux et techniciens en lien avec les 4 structures : ACAP ,APEM, CAP et CCI Pyrénées qui s'est déroulée le 21 juin 2010 (cf. compte rendu en annexe)
- **1 réunion** avec les présidents de l'APEM- CAP, l'ACAP, la CCI Pyrénées le 23 août 2010 avec pour objet de fixer les modalités de la démarche interconsulaire et les priorités à court terme.

2-LE MASSIF DES PYRENEES : Territoire contrasté, complexe, et multiculturel, divisé en une juxtaposition de sous-ensembles administratifs

Il recouvre 3 pays :

- La France,
- L'Espagne
- L'Andorre : principauté entièrement incluse dans le massif mais qui n'est pas membre de l'Union Européenne.

La superficie du massif des Pyrénées est de 50 716 km², légèrement supérieure à celle de la région Midi-Pyrénées (45 348 km²), sur une longueur Est-Ouest de 420 km dont 280 km de haute montagne. La vie socio-économique est concentrée dans les vallées principales et les dépressions géographiques, en particulier dans les vallées basques, catalanes et andorranes.

La partie française du massif (38 % de la superficie, 500 000 habitants) regroupe une partie de :

- 3 régions : Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine
- 6 départements : Pyrénées Orientales, Aude, Ariège, Haute-Garonne, Hautes Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques.

En l'absence d'une politique transversale, il apparaît donc difficile de pouvoir prendre en considération les atouts et faiblesses spécifiques à cette zone de montagne notamment par rapport à ses caractéristiques socio-économiques.

C'est pourquoi, **au sein de chaque compagnie consulaire, il a été créé une association de chambres de la chaîne des Pyrénées, à partir des chambres départementales et régionales, pour pouvoir dépasser les limites administratives et appréhender l'ensemble de cette entité Pyrénées.** C'est ainsi qu'ont été créées :

- Pour le secteur agricole SUAIA puis l'ACAP (Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées)
- Pour l'artisanat : la CAP (Conférence de l'Artisanat Pyrénéen).
- Pour le commerce et l'industrie : l'EICP (Entente Interconsulaire des Chambres de Commerce et d'Industrie de la chaîne des Pyrénées) devenue récemment CCI Pyrénées.

Afin de prendre en compte l'ensemble de l'économie montagnarde, ces trois structures se sont rassemblées et ont décidé la création de l'APEM (Assemblée Pyrénéenne de l'Economie Montagnarde) dont les missions sont principalement d'animer un observatoire socio-économique, d'exercer une activité d'expertise et de recherche, et de créer de la synergie entre les acteurs concernés par le développement de ce territoire.

Les structures consulaires pyrénéennes du versant français ont donc une existence juridique qui n'est plus à créer mais se retrouvent face à des enjeux majeurs pour le Massif dans un contexte de réformes du fonctionnement à la fois des chambres consulaires et des institutions territoriales.

Dans ce mouvement de concentration du pouvoir politique et financier vers les chambres de Région et de renforcement d'interventions économiques des Conseils Régionaux, la prise en compte d'une réalité économique transversale du massif Pyrénéen n'est pas évidente, la montagne n'étant qu'une composante souvent marginale en terme de superficie, de population et d'activités du territoire de chaque région et département.

Or l'économie de montagne recèle des atouts et des fragilités liés à son paysage et à ses conditions économiques spécifiques et uniques : climat, géologie, accès routiers, dispersion de la population, biodiversité, aménagements spécifiques (stations de ski, estives,...) qui sous tendent la nécessité d'une politique économique ad hoc.

Cette prise en compte globale ne pourra exister que si une forte volonté politique est exprimée dans ce sens par les chambres consulaires en direction des collectivités territoriales, de l'Etat par l'intermédiaire du Commissariat à l'aménagement des Pyrénées, de l'Europe notamment dans le cadre des politiques de cohésion sociale et de la gestion des relations transfrontalières.

Pour être pertinente, cette prise en compte doit pour partie être globale et interconsulaire car les ressortissants peuvent avoir plusieurs activités (pluriactifs) et l'économie de montagne est marquée par la grande interdépendance entre les secteurs d'activité notamment par vallées.

3- UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET ECONOMIQUE EN COURS DE REFORMES ET DE BUDGET CONTRAINT

La chaîne des Pyrénées est divisée en sous ensembles administratifs dont les structures sont en cours de réformes :

- La réforme des politiques publiques et la restructuration des services de l'Etat dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques),
- La réforme des collectivités territoriales (recentrage de leurs missions, création de Métropole, élection du conseiller territorial en 2014...) avec un rôle majeur des Conseils Régionaux en matière d'interventions économiques,
- La réforme des chambres consulaires (CCI et Chambres de Métiers et de l'Artisanat) implique leur réorganisation et le renforcement des échelons régional et national tout en voulant conserver leur proximité territoriale qui fait leur légitimité,
- La réforme de la PAC (Politique Agricole Commune de l'après 2013)
- Les arbitrages sur les fonds structurels européens de l'après 2013 qui pour ce territoire sont importants au travers des politiques « montagne » et « transfrontalière »

Le développement de ce territoire montagnard est dû en partie au soutien des politiques publiques en particulier de la Convention Interrégionale de massif des Pyrénées 2007-2013 (budget de 84,3 M d'€), qui recoupe trois régions, et qui privilégie quatre axes :

- « Accompagner le développement économique et conforter l'attractivité du massif,
- Préserver et valoriser la biodiversité pyrénéenne, protéger le massif contre les risques naturels,
- Conforter la filière agro-pastorale et valoriser la ressource forestière
- Favoriser les coopérations européennes ».

Ce soutien à l'économie montagnarde de la part de l'Europe, de l'Etat, des Conseils Régionaux et des Compagnies Consulaires s'est aussi traduit à l'échelon du Massif par la création du réseau Pyrénées constitué d'organismes ayant chacun des missions spécifiques :

- L'ACAP, APEM, CAP et CCI Pyrénées représentent les structures consulaires,

- L'ADEPFO (Association de Développement des Pyrénées par la formation) recherche et accompagne des initiatives locales de développement par de la formation-développement auprès de porteurs de projet individuel ou collectif,
- Le CIDAP (Comité Interrégional pour le Développement et l'Aménagement des Pyrénées) contribue au désenclavement des Pyrénées par le développement des technologies de l'information et de la communication via les infrastructures numériques,
- La CPT (Confédération Pyrénéenne du Tourisme) participe à l'amélioration de la notoriété et de l'image des Pyrénées comme destination touristique
- La MAAP (Mission Agroalimentaire Pyrénées) accompagne les projets individuel ou collectif pour favoriser le développement agroalimentaire en montagne.

II-LES INSTITUTIONNELS CHARGES DE LA POLITIQUE MASSIF EN ATTENTE DE PROPOSITIONS ET D'APPROCHES CONJOINTES

Une faible visibilité des associations de chambres par les institutionnels (Commissariat Massif, Conseils régionaux...)... Les chambres consulaires, mais pas les associations de chambres, sont actives au sein du Comité de Massif, instance de concertation de 61 membres dont l'objectif est de favoriser la concertation des actions publiques sur le territoire des Pyrénées.

En dehors de cette instance considérée comme une sorte de « conseil économique et social du massif », les chambres consulaires, et a fortiori les associations de chambres, ne sont pas systématiquement représentées dans les instances de pilotage de programmes de développement (Comité de suivi des Programmes Opérationnels FEDER des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, instances du programme INTERREG franco-espagnol POCTEFA).

Les chambres consulaires s'inscrivent dans ces programmes de développement en tant que porteurs de projet. Parfois plusieurs consulaires s'associent (en sectoriel ou intersectoriel), mais sans lien à ce jour avec les associations de chambres (à part l'ACAP qui a pu être associée à certains projets.) Au final, les institutionnels chargés de la politique de Massif ont aujourd'hui une perception floue des associations de chambres : qui sont-elles ? Que font-elles ?

Mais une attente forte de démarches pro-actives conjointes ...

Les institutionnels manifestent le souhait de voir davantage intervenir les socioprofessionnels dans les politiques de montagne, à la fois selon des

approches sectorielles (associations de chambres) et intersectorielles (interconsulaire). Le soutien historique du Commissariat massif au Réseau Pyrénées illustre cette attente.

Selon les avis recueillis, le rôle des associations de chambres et de l'interconsulaire serait multiple

- Rôle de réflexion : il s'agirait de diagnostiquer, interroger, mettre des sujets sur la table, expérimenter, innover... L'idée de laboratoire a été mise en avant ;
- Rôle politique, en renfort des institutionnels : dans cette approche, les socioprofessionnels jouent un rôle d'intermédiaire avec les professionnels (des 2 côtés de la frontière), constituent une voix pour « porter la parole des Pyrénées » (sectoriel / intersectoriel), un interlocuteur pour travailler avec les territoires de projet (intersectoriel – sortir du sectoriel pour aller vers une vision « développement territorial »).

Enfin, les institutionnels attendent des socioprofessionnels davantage de pro-activité et une certaine indépendance, dans leur positionnement, leur vision de l'avenir et du territoire. Cela implique de ne pas être totalement dépendant des financements publics. Ces attentes renvoient à la démarche menée par les socioprofessionnels du Massif Central dans les années 70 et 80.

Le transfrontalier à investir

Par ailleurs, les institutionnels rencontrés mettent en avant la dimension transfrontalière que pourrait revêtir l'action des associations de chambres et de l'interconsulaire.

Il s'agirait d'investir le transfrontalier, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent, même au niveau associations de chambres. Pour les acteurs rencontrés, le transfrontalier constitue une opportunité très importante en termes de financement et stratégique : « le transfrontalier c'est l'avenir des Pyrénées », et cela d'autant plus que dans l'avenir l'Europe soutiendra vraisemblablement davantage la politique transnationale / transfrontalière que les autres territoires. De plus, dans tous les cas l'interrégional, voire la macro-région sera davantage entendu que le régional à Bruxelles.

III - LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES ASSOCIATIONS DE CHAMBRES CONSULAIRES ET LES CONSEQUENCES POUR L'INTERCONSULAIRE

1- L'ACAP (Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées)

Créée le 26 mars 2008, l'ACAP, structure comprenant 1 chargé de prospective, 1 chargée d'étude et des référents montagne dans les chambres départementales a un objectif essentiellement réflexif et politique. L'aspect opérationnel auprès des adhérents est du ressort de chaque chambre départementale. Cette structure succède au S.U.A.I.A (Service d'utilité agricole interchambres d'agriculture des Pyrénées), qui avait une mission plus opérationnelle et technique.

Les **vocations** de l'ACAP sont :

- Coordonner, se regrouper pour mieux exprimer et défendre les spécificités et les intérêts de l'agriculture et du pastoralisme en territoire montagnard,
- Mutualiser la réflexion départementale, régionale à un échelon interrégional,
- Mettre en cohérence des positions politiques et des actions en faveur de l'agriculture de montagne
- Faire une veille des politiques publiques

Les **actions** :

Elle réalise des études sur l'agropastoralisme, sur les synergies entre deux secteurs agriculture et tourisme dans les Pyrénées et fait de la veille sur les politiques publiques.

Elle coordonne et anime, pour l'agriculture pyrénéenne, les travaux préparatoires concernant la réforme de la future PAC (Politique Agricole Commune) qui représente actuellement 40 % du budget de l'Union Européenne. L'enjeu dans un contexte difficile est de défendre l'agriculture de montagne dans sa diversité et dans ses particularités afin que des aides spécifiques perdurent ou soient initiées.

Le **budget** : depuis 2008, cette structure a toujours été confortée dans son action avec un budget en augmentation :

- 2008 : 45 110 € sur 9 mois
- 2009 : 73 800 €.

L'ACAP et l'interconsulaire :

Si l'ACAP est une association des Chambres d'Agriculture départementales et régionales qui contribuent pour une part majeure de son budget (45 000 €) ; sa vocation réflexive, stratégique et politique n'implique pas opérationnellement l'ACAP dans les actions auprès des chambres adhérentes.

De ce fait, à l'échelon interconsulaire, l'ACAP sera dans son rôle pour la mutualisation de la réflexion, de la veille, de l'analyse économique et des actions de lobbying mais elle ne sera que plus difficilement un interlocuteur pour des actions qui auraient une vocation plus opérationnelle et concrète. Dans ce cas, le relais serait pris par les chambres locales implantées dans les territoires de projet.

2- L'APEM (Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde)

L'APEM a été créé en 1997 en tant qu'instance de concertation entre les différentes chambres consulaires pour répondre à une demande de l'Etat. Il s'agissait d'une structure à vocation politique sans salariée. En 1999, l'APEM s'est engagée dans la création d'un observatoire socio-économique des Pyrénées ; elle a alors progressivement acquis une expertise scientifique et la maîtrise de l'outil SIG.

Les **vocations** de l'APEM, au-delà de sa fonction interconsulaire initiale inscrite dans ses statuts sont essentiellement aujourd'hui dans les faits :

- Observer et mettre à disposition des données transversales sur le territoire des Pyrénées à travers l'outil SIG d'observation socio-économique ;
- Mutualiser l'infrastructure informatique et animer le réseau Pyrénées
- Apporter une expertise technique notamment par des travaux de recherche.

Les **actions** 2010 de l'APEM se structurent autour de 5 axes :

1. L'observatoire thématique des Pyrénées
 - a. Territoires

- b. Formation- développement-emploi
 - c. Artisanat commerce
 - d. Climat
 - e. Agro-pastoralisme
 - f. Bio-diversité
 - g. Forêt
 - h. tourisme
- 2. Le réseau Pyrénées
 - 3. La promotion des Pyrénées
 - 4. Les outils du SIG Pyrénées
 - a. Outil extranet
 - b. Visualisateur cartographique
 - c. Outil statistique
 - d. atlas
 - 5. Recherche et enseignement

Le **budget** 2009 était de 340 000 € dont l'essentiel (90%) provient de financements obtenus auprès des collectivités publiques régions – Etat et Europe. L'effectif actuel est de 5.5 Equivalent Temps Plein dont 4 personnes à durée indéterminée.

L'APEM et l'interconsulaire :

Dans le cadre de l'interconsulaire, l'APEM pourrait exercer pleinement sa vocation initiale d'Assemblée Permanente de l'économie Montagnarde.

Elle peut mettre à disposition son expertise notamment pour spatialiser les informations et mener des activités de recherche notamment en ingénierie territoriale.

3- LA CAP (Conférence de l'Artisanat Pyrénéen)

La Conférence de l'Artisanat Pyrénéen a été créée en 1977 dans l'objectif de participer à la politique pyrénéenne impulsée par le Commissariat à l'Aménagement des Pyrénées et de répondre à une demande croissante d'interventions dans l'artisanat. Ceci s'est traduit par l'embauche de deux agents de développement chargés de réaliser des diagnostics et des actions de modernisation des entreprises et spécialisés principalement dans deux secteurs : l'un dans le bois, l'autre dans le bâtiment. Ils étaient assistés par deux secrétaires.

Dans un deuxième temps, le contexte institutionnel ayant évolué avec la politique de décentralisation, le désengagement partiel de l'Etat dans la politique d'aménagement des Pyrénées et la diminution des appuis aux actions sectorielles des Chambres de Métiers, seul l'ingénieur bois est resté à la CAP jusqu'en 2007 avec une secrétaire chargée de l'administratif et de la comptabilité.

Aujourd'hui, une chargée de mission mène des actions spécifiques à vocation innovante et transversale sur plusieurs départements de la chaîne des Pyrénées. Ces actions sont proposées et soumises à des demandes de financement, action par action.

Cet historique fait de la CAP une association de chambre Pyrénéenne à forte vocation opérationnelle et d'expertise basée sur l'action innovante et partagée sur le territoire.

Les **actions** réalisées en 2009 – 2010 :

→L'appui technique environnemental à l'artisanat de montagne dont l'objectif est de maintenir et développer les entreprises artisanales du massif à travers les thèmes de l'excellence environnementale en général et de l'éco construction en particulier. Il s'agit :

- d'accompagner les artisans vers ces nouveaux marchés : habitat écologique, bâtiment passif, énergies renouvelables,
- de développer des formations (formation présenteielle, e-formation),
- de faire progresser les pratiques professionnelles des artisans en tenant compte des évolutions techniques et des préoccupations environnementales (gestion des déchets...),
- de promouvoir les savoir-faire des entreprises artisanales pyrénéennes.

→L'appui à l'artisanat alimentaire afin de maintenir des services de proximité aux habitants du massif Pyrénéen.

→L'ingénierie de formation.

Le budget de la CAP est de l'ordre de 200 000 € avec 60 000 € en provenance des Chambres de Métiers, le reste du budget provenant de financements à l'action et notamment du FNADT, du FEDER et du Conseil Régional essentiellement de celui de Midi-Pyrénées.

La CAP et l'interconsulaire :

Dans ce cadre, l'interconsulaire se développe sur le terrain dans des actions menées par les techniciens dans la mesure où ces actions concernent des ressortissants de différentes chambres.

Il existe donc une pratique interconsulaire au sein du personnel de la CAP mais celle-ci est moindre au niveau des membres du bureau. C'est cette dimension que la CAP souhaite développer pour répondre à l'enjeu d'une politique économique du massif pyrénéen et des programmes européens à venir concernant les massifs, les zones transfrontalières et la politique de cohésion sociale.

4- LA C.C.I PYRENEES (Anciennement EICP)

L' E.I.C.P (Entente InterConsulaire des C.C.I des Pyrénées) qui regroupe les CCI des Pyrénées et les trois CRCI (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) s'est mise en sommeil de 2004 à 2008 en l'absence de politiques publiques transversales à l'échelle des Pyrénées.

En décembre 2008, M. GARDINAL, président de la CRCI Midi-Pyrénées a organisé une « Assemblée générale fondatrice de l'EICP dans l'objectif de pouvoir mettre en œuvre toute action visant au développement économique, social, touristique et culturel sur la chaîne des Pyrénées dans le cadre des compétences des CCI ». Elle s'est récemment dotée d'un nouveau nom « CCI Pyrénées »

Les 2 **vocations** majeures de cette structure sont :

- L' appui technique à une réflexion commune et à des projets transverses et en particulier des projets de coopération économique transfrontalière

- Un rôle politique à travers un groupement d'intérêt afin de favoriser la prise en compte dans les politiques publiques des spécificités des entreprises implantées en zone de montagne.

Le **budget** est constitué pour son autofinancement des cotisations des CCI des Pyrénées et des trois CRCI d'un montant de 1 500 € soit 16 500 €.

En 2009, un partenariat DIACT/Sciences Po Toulouse/EICP a été établi pour une mission d'ingénieries financière et juridique sur les projets transfrontaliers et sur la détermination d'une nouvelle organisation. Aujourd'hui, CCI Pyrénées est en phase de structuration de son fonctionnement.

La CCI Pyrénées et l'interconsulaire :

Etant donné l'objectif de prise en compte de l'économie des Pyrénées dans une mission notamment de lobbying pour l'élaboration de programmes entre autre européens ou transfrontaliers, un travail en interconsulaire dans le cadre d'analyses économiques de filières ou intersectorielles comme le tourisme ou l'agroalimentaire apparaît cohérent et nécessaire.

5-LES PERSPECTIVES DE L' INTERCONSULAIRE : Des incertitudes à lever, des orientations à valider relatives à chaque association de chambres consulaires

Dans le tableau ci-dessous, nous avons établi une synthèse comparée des données recueillies lors de l'ensemble de la mission et plus spécialement à l'issue des tables rondes.

Les critères retenus sont :

- Le contexte consulaire de chaque chambre dans une période de réformes
- La volonté politique de pérennisation de la structure à moyen terme afin d'évaluer la stabilité des structures constituantes de l'interconsulaire Pyrénéen
- Les enjeux et orientations stratégiques actuels des structures afin d'avoir un positionnement interconsulaire pragmatique
- La déclinaison en actions des choix stratégiques de chaque structure à court et moyen terme
- Le personnel dédié à la structure sans prendre en compte les effectifs stagiaires ou mis ponctuellement à disposition qui permettent d'amplifier les ressources humaines susceptible de contribuer à l'interconsulaire
- Le risque encouru par la structure à court et moyen terme qui peut limiter les capacités d'implication des structures dans des actions interconsulaires.
- Le cycle de vie des structures, les objectifs et efforts internes de chaque structure en dépendant,
- Les freins à l'interconsulaire exprimés lors des tables rondes,
- La coopération interconsulaire envisagée et exprimée par chaque structure lors des tables rondes. Il s'agit des positions individualisées.
- Les propositions partagées par l'ensemble des structures sur lesquelles il est possible de s'appuyer car en accord avec les politiques de chaque structure.

Critères	ACAP	CAP	CCI Pyrénées (ex-EICP)
<i>Contexte consulaire</i>	Stable,	Election en automne, le bureau élu mettra en place la réforme du réseau consulaire	Election en automne, le bureau élu mettra en place la réforme du réseau consulaire
<i>Volonté politique concernant la pérennité de la structure</i>	Une volonté politique affirmée à ce jour mais un avenir qui pourrait devenir incertain en raison des réformes en cours sur le plan national et européen (PAC)	Fonction du nouveau bureau et de son président	Fonction du nouveau bureau et de son président
<i>Enjeux et Orientations stratégiques actuels</i>	Ils sont définis et validés	Le Projet politique est à construire	Ils sont définis mais ils restent à valider par le nouveau bureau
<i>Déclinaison en actions</i>	Elles sont définies et mises en œuvre et concernent la mutualisation de la réflexion, la coordination de projets et la préparation de la PAC...	Elles sont à définir ; jusqu'à présent elles ont été opérationnelles (construction d'une maison écologique pour un salon, programme de formation,...)	Elles sont à préciser et à mettre en œuvre
<i>Personnel dédié à la structure</i>	2 chargés de mission	1 chargée de mission	A définir mais du personnel de chambre pourrait être mis à disposition plutôt qu'une embauche.
<i>Risque encouru pour la structure</i>	Faible	Tributaire du nouveau bureau	Tributaire du nouveau bureau
<i>Cycle de vie de la structure</i>	Phase de consolidation après refondation (ex- SUAIA)	Phase d'interrogation sur l'évolution de la structure	Phase de redémarrage
<i>Freins à l'interconsulaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il existe une volonté de coopérer sur des thèmes comme la pluriactivité, l'agroalimentaire, les énergies renouvelables, le tourisme, mais des intérêts divergents se font jour entre ressortissants par exemple sur les produits transformés d'origine animale, sur des réglementations et des soutiens différents qui peuvent créer des tensions entre structures. ○ Une perte d'identité de chaque compagnie consulaire. 		

<i>Coopération interconsulaire possible</i>	Synergies à trouver sur de l'interconsulaire de proximité (micro-territoire)	Interconsulaire par filière ou secteur	Interconsulaire sur des études, sur le mutualisation d'expériences, sur le tourisme .
<i>Propositions de missions pour l'Interconsulaire Pyrénées partagées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace d'échange, de rencontres périodiques afin de partager la connaissance, les réflexions, les actions • Faire du lobbying politique notamment sur la législation, la réglementation afin d'avoir des dispositifs adaptés pour les entreprises implantées en zone de montagne • Prendre en compte des problématiques économiques en faisant valoir les spécificités de la zone montagne relative à certains métiers, savoir-faire, interactions, mais également à des aspects sociaux et patrimoniaux (petite entreprise et mode d'organisation familiale) • Etre force de proposition auprès du Commissariat des Pyrénées et des Régions. • Se positionner sur des financements montagne, sur des lignes de crédits partagées (FNADT par exemple), avec des demandes d'enveloppes pour des initiatives intersectorielles. • Participer à la définition d'aménagements structurants (route, équipements...), à des actions de développement durable menées sur les Pyrénées. • Développer l'apprentissage, la formation, l'e-formation auprès des ressortissants. 		

L'interconsulaire pyrénéen peut être une réponse pour développer des projets fédérateurs, pour favoriser une synergie entre les structures consulaires, ou pour tout autre action, mais cela passe au préalable par la consolidation de chacune des associations de chambres consulaires.

IV – L'INTERCONSULAIRE PYRENEEN

1-HYPOTHESES D'EVOLUTION DES INTERVENTIONS DES CHAMBRES CONSULAIRES ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE DE L'INTERCONSULAIRE

Un constat partagé par une grande majorité de personnes interviewées : la période actuelle avec les conséquences de la crise financière et économique et ses répercussions sur le budget des institutions, des ménages, et sur l'emploi, crée un climat d'incertitude, de manque de visibilité et pose de nombreuses interrogations. Le sentiment que des mesures drastiques seront mises en œuvre, que des arbitrages seront à faire prédomine.

Un cycle se termine et il semble difficile de savoir quelles sont les mesures efficaces, quelles sont les bonnes orientations, aussi nous avons émis trois scénarios de contexte dans lesquels l'interconsulaire pourrait évoluer.

Scénario 1 : Avis de tempête

- Le Massif Pyrénéen n'est pas ou n'est plus perçu comme une entité à part entière mais uniquement comme des territoires différenciés : Basque- Catalan- Andorran- Pyrénées Centrales, chaque territoire ayant sa propre politique.
- Les zones de montagne et transfrontalières et donc les Pyrénées subissent elles aussi les restrictions budgétaires de l'ensemble des politiques publiques (Europe, Etat, Région).
- Sur les zones de montagne, le service public de l'économie est de moins en moins assuré par les chambres consulaires et de plus en plus par les collectivités territoriales (Conseil Régional, Communautés de communes, PNR, Territoires de projet), les interventions se faisant plus par rapport au territoire que par secteur d'activités.
- Un territoire à la marge de chaque région et de certains départements.

Scénario 2 : Au fil de l'eau

- Le Massif Pyrénéen est encore perçu comme une entité spécifique dont la diversité est un atout à valoriser.
- Les restrictions budgétaires concernent à un degré moindre les zones de montagne et transfrontalières.

- Le service public de l'économie est aussi assuré par les chambres consulaires et les communautés de communes ; l'interconsulaire n'intervient pas directement sur les territoires mais il est un relais permettant à chaque chambre de renforcer sa proximité.

Scénario 3 : Avis de vent favorable

- Le Massif Pyrénéen est perçu comme une entité spécifique, dont la diversité et la multiculturalité sont des atouts.
- L'ensemble des politiques publiques (Europe-Etat-Région) préserve voire renforce les lignes budgétaires pour les zones de Massif et le transfrontalier
- Le service public de l'économie est en grande partie assuré sur les zones de Montagne par les chambres consulaires
- L'interconsulaire par une approche pluridisciplinaire, multidimensionnelle et intersectorielle répond aux exigences de l'Etat et de l'Europe. Ce mode d'intervention est en adéquation avec leurs lignes budgétaires et permet de maintenir la présence et le rôle des chambres territoriales de proximité sur le terrain.

2-LA SYNTHÈSE DES CONDITIONS D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE L'INTERCONSULAIRE PYRÉNÉEN

LES ATOUTS

- L'existence et la compétence des associations de chambres : ACAP, CAP, CCI Pyrénées, même si elles sont en phase de redémarrage, elles ont acquis du savoir-faire, de l'expérience et peuvent s'appuyer sur des référents dans les chambres départementales et régionales.
- L'existence d'une structure à dimension interconsulaire : l'APEM qui entretient des liens forts avec les collectivités territoriales.
- Une réelle coopération entre techniciens des différentes structures.
- La volonté d'un travail collaboratif interconsulaire et intersectoriel permettant une approche globale et un renforcement des liens entre les membres du réseau Pyrénées.
- Une mutualisation possible des expériences.
- Des actions engagées sur quelques projets territoriaux, une contribution de l'interconsulaire pyrénéen aux assises des territoires ruraux.
- Une volonté politique visant à différencier le Massif Pyrénéen en considérant qu'il est un territoire remarquable (biodiversité), multiculturel et vivant.

LES FAIBLESSES

- Un attentisme en raison des réformes et de leurs conséquences : RGPP, réforme des collectivités territoriales, réforme des compagnies consulaires (Chambres de métiers et de l'artisanat, CCI), réforme de la future politique des fonds structurels européens,...Le manque de visibilité incite certains acteurs à retarder leurs décisions, ils préfèrent donc attendre que les nouvelles configurations et conditions d'intervention soient définies.
- Une politique de Massif Pyrénéen jugée irréalisable par des acteurs en raison de la complexité, du manque d'ambition et de financement. Selon eux le renforcement de l'échelon régional rend difficile toute action coordonnée, chaque région ayant sa propre politique.

- Une démarche de développement local basée sur un territoire de projet par vallée jugé difficilement extrapolable sur d'autres vallées.
- Une perception floue des politiques des associations de chambres par les institutionnels.
- Une difficulté de passer de l'intention à l'action
- Un portage politique peu affirmé pour l'Interconsulaire Pyrénéen.
- Une taille critique des associations de chambres consulaires qui les rend fragiles et dépendantes.
- Un manque de lisibilité des orientations stratégiques de certaines associations de chambres consulaires.
- Un lien qui semble distendu entre les compagnies consulaires et les collectivités régionales ou territoriales (hormis l'APEM).
- Une vocation floue de l'APEM vis-à-vis de l'Interconsulaire.
- Des freins à la coopération transfrontalière nombreux et forts :
 - Des organisations socioprofessionnelles et politiques différentes entre la France, l'Espagne et l'Andorre, ce qui rend difficile de trouver de part et d'autre les bons interlocuteurs,
 - Des collaborations entre catalans, entre basques, mais de façon plus globale des cultures différentes et des acteurs socio-économiques et politiques travaillant assez peu ensemble,
 - Les priorités et les enjeux entre régions autonomes espagnoles sont différents, il est de même vis-à-vis du versant français,
 - Le rôle et l'impact de la montagne pyrénéenne sont différenciés entre les versants espagnol et français,
 - La co-construction et la co-gouvernance sont difficiles à mettre en œuvre.

LES OPPORTUNITES

- Répondre à une attente des institutionnels de la Montagne par un Interconsulaire pyrénéen fort qui pourrait avoir les vocations suivantes :
 - de réflexion : mutualiser les réflexions à l'échelle pyrénéenne, rechercher les innovations, explorer les thématiques de travail potentielles sur l'intersectoriel et le transfrontalier, proposer des expérimentations, être un laboratoire d'idées,
 - politique en étant :
 - un intermédiaire auprès des acteurs économiques et politiques andorrans, espagnols et français,
 - une voix pour « porter la parole des Pyrénées », pour défendre des intérêts sectoriels mais aussi pour parler au nom de l'intersectoriel,
 - un interlocuteur pour travailler avec les territoires de projet dans une approche transversale et intersectorielle
 - d'intégration de la dimension transfrontalière qui constitue une opportunité importante en termes stratégique (« le transfrontalier c'est l'avenir des Pyrénées ») et de financements dans un contexte où l'avenir des budgets européens est très incertain.
 - d'outil d'ingénierie de projet
- Se repositionner sur des financements qui dans l'avenir seront sans doute plus destinés à des territoires de projet qu'à des actions directement sectorielles et avec des financements européens qui « devraient » favoriser les massifs et le transfrontalier (politique de cohésion territoriale).
- S'inscrire dans les initiatives visant à relancer une politique Massif.
- Saisir l'évènement : 2011 année des Pyrénées.
- Prendre appui sur les exemples de structuration positive interconsulaire comme celle du Massif Central avec Macéo (structure regroupant les réseaux socio-économiques).

LES MENACES

- Ne pas pouvoir se positionner dans la complexité des échelons territoriaux, ne pas pouvoir s'inscrire dans les nouvelles politiques publiques.
- Perdre la légitimité d'actions par rapport aux territoires de projet qui peuvent faire appel à d'autres partenaires.
- Ne pas être en capacité de répondre aux besoins des ressortissants de chacune des compagnies consulaires.
- Ne pas peser sur la politique Massif en ce qui concerne notamment les acteurs économiques, se retrouver sur un territoire marginalisé
- Ne pas être en capacité de saisir les opportunités financières par manque de volonté politique.
- Ne pas initier de la coopération transfrontalière.

3-LA CONSTRUCTION ET L'ORGANISATION DE L'INTERCONSULAIRE PYRENEEN

Etant donné l'évolution du contexte institutionnel et économique, élus et techniciens doivent agir pour travailler à la co-construction de l'interconsulaire pyrénéen. Cet interconsulaire permet d'avoir une approche systémique de l'économie pyrénéenne, d'organiser un travail collaboratif entre les associations de chambres pour mutualiser de la réflexion et proposer des actions intersectorielles et transversales s'inscrivant dans une démarche de développement durable, et d'être en phase avec les attentes des institutionnels.

Cette stratégie de l'interconsulaire de représentation des acteurs économiques pyrénéens, de propositions d'actions contribuant au développement économique du Massif sont favorablement perçues et attendues par les institutionnels régionaux, nationaux et européens qui ont besoin d'interlocuteurs connaissant les besoins et attentes des acteurs économiques de ce territoire.

Si aucune démarche volontaire c'est-à-dire aucune force de proposition interconsulaire pour l'économie pyrénéenne n'est mise en place, le risque est élevé de non prise en compte des activités économiques liés à ce territoire remarquable dans une politique nationale et européenne à partir de 2013, dans un contexte budgétaire morose et sur un territoire administratif et culturel complexe.

Les enjeux politiques en terme d'interventions économiques, les enjeux financiers (fonds structurels européens de l'après 2013 notamment) et l'opportunité de « 2011 : année des Pyrénées » impliquent la mise en œuvre d'un interconsulaire partenaire des collectivités territoriales et des institutions nationales malgré un agenda peu propice (élections consulaires, réformes des réseaux consulaires et mise en œuvre de la RGPP).

Cependant la mise en œuvre de l'interconsulaire pyrénéen implique de prendre en compte au préalable certains facteurs liés à chaque association de chambres, en particulier suite aux élections consulaires de l'automne : les membres des nouveaux bureaux de chaque association de chambres doivent y être favorables et doivent continuer à porter cette co-construction interconsulaire.

C'est un **processus au long cours pour lequel il faut convaincre et mobiliser les élus consulaires** et s'appuyer sur les différents échelons territoriaux (chambres régionales et territoriales).

Il est également indispensable de prendre en compte la dimension transfrontalière mais qui ne peut être opérationnelle qu'à moyen terme sauf pour des projets par vallée ou micro-territoire.

La construction de l'interconsulaire passe notamment par les prérequis suivants :

- Structurer durablement chaque association consulaire (ACAP, CAP, CCI Pyrénées).
 - Dépasser la crainte que l'interconsulaire ne soit pas la préfiguration d'une chambre économique regroupant tous les secteurs d'activité faisant perdre à chaque compagnie consulaire, son identité, sa spécificité et ses prérogatives ;
 - Passer de la prise de conscience de la nécessité de l'interconsulaire à sa construction ce qui implique de
 - développer les échanges et dialogue entre élus consulaires et entre élus et techniciens afin d'avoir une vision commune et partagée du Massif,
 - montrer une valeur ajoutée de la démarche collective et valoriser le bénéfice perçu collectif auprès des élus consulaires,
 - régler les modalités de gouvernance de l'interconsulaire,
 - adopter un management matriciel.
 - Identifier et traiter les concurrences et les points de tension entre les structures consulaires,
 - ce qui implique de travailler sur les représentations et les stéréotypes concernant notamment les perceptions de l'agriculteur, de l'artisan, du commerçant car plus que sur tout autre territoire la synergie et la coopération entre professionnels sont nécessaires.
 - Définir les échelons territoriaux pertinents en fonction des missions afin qu'il y ait complémentarité entre les échelons interrégionaux, régionaux et départementaux ou territoriaux (chambres territoriales).
 - Etre en phase avec les partenaires financeurs (Europe – Etat – Région) qui sont en attente pour partie de propositions d'actions transversales et intersectorielles sur ce territoire montagnard.

- S'engager sur une ou deux actions à court terme pour préfigurer et tester les modalités de fonctionnement, et démontrer l'apport d'une valeur ajoutée grâce aux interventions croisées de l'interconsulaire.
- Ne pas limiter l'APEM à un outil SIG mais en faire un outil politique support de l'interconsulaire.

L'APEM peut en effet devenir la structure support de l'interconsulaire et son cadre juridique le permet. **Il n'est pas opportun de créer une nouvelle structure.**

L'APEM est « une association dont la mission est de contribuer au développement économique des territoires montagnards, en s'appuyant sur le réseau d'acteurs pyrénéens existant ».

Le but de l'association (cf. les statuts) est « le développement et l'aménagement, sous toutes leurs formes, du Massif des Pyrénées ».

Pour atteindre cet objectif tous les moyens seront mobilisables (formation, communication, études...) » ; et son conseil d'administration est composé des représentants des 3 associations de chambres consulaires : ACAP, CAP et CCI Pyrénées.

Cependant pour renforcer le rôle « politique » de l'APEM il est nécessaire de compléter ses statuts et son règlement intérieur.

Il faut aussi une réelle synergie, **l'APEM ne sera pas interconsulaire si elle se limite à une simple juxtaposition d'associations.**

La création de cette synergie implique **une fonction d'animation, de coordination et de représentation avec un budget dédié.** Il n'est pas forcément nécessaire de recruter un animateur-coordonateur, à court terme au sein de l'APEM ou de l'une des 3 associations de chambres consulaires ; l'un des chargés de mission pourrait devenir cet animateur du réseau.

Pour certaines actions il pourrait s'appuyer sur les techniciens des associations de chambres dont une partie de leur temps de travail serait dédié à l'interconsulaire confortant ainsi les échanges et la mutualisation des compétences.

4- LES AXES STRATEGIQUES

Les axes stratégiques ont privilégié les données consensuelles issues des entretiens, tables rondes et séminaire ; ils peuvent être nombreux et diversifiés. Nous avons retenu ceux qui semblent à la fois réalistes et venant conforter la démarche :

- ✓ **Représenter les intérêts des acteurs économiques à l'échelle des Pyrénées.**
- ✓ **Etre un laboratoire d'idées des Pyrénées : veille et prospective.**
- ✓ **Animer, coordonner des interventions opérationnelles sur des projets transversaux.**

AXE 1-L'INTERCONSULAIRE PYRENEEN : REPRESENTER LES INTERETS DES ACTEURS ECONOMIQUES A L'ECHELLE DES PYRENEES

ENJEUX :

- Etre une force de propositions reconnue par les différentes instances en interne (chambres consulaires territoriales et régionales) et en externe auprès des institutions régionales, nationales et européennes.
 - Trouver l'équilibre entre d'une part conserver l'identité de chaque compagnie consulaire et d'autre part porter la voix des acteurs économiques pyrénéens.
 - Etre reconnu comme le « service public de l'économie » à l'échelle des Pyrénées.

OBJECTIFS :

- Soutenir les actions visant à améliorer la prise en compte des enjeux et des spécificités du Massif auprès des instances régionales, nationales et européennes.
- Etre en capacité, par une démarche collective concertée, de se positionner sur les financements destinés aux actions économiques sur les Pyrénées (politique Européenne transfrontalière et de montagne).
- Intervenir en partenariat sur des problématiques transversales ou d'intérêt général.
- Construire un consensus entre les élus consulaires (agriculture – artisanat – commerce - industrie)

BENEFICIAIRES :

- Les ressortissants et les chambres territoriales

ACTIONS – A mettre en œuvre dès 2011 :

1-Construire la représentation de l'interconsulaire :

Cette action concerne en priorité les élus, ce n'est qu'à partir de 2011 après les élections consulaires que les représentants des associations de chambres seront désignés, il sera alors nécessaire de co-construire cette interconsulaire à partir de l'APEM et en particulier d'en définir les modalités de gouvernance, d'en modifier les statuts et le règlement intérieur.

Les représentations seront les suivantes :

- Représentation sectorielle, elle est assurée par les 3 associations de chambres consulaires : ACAP, CAP, CCI Pyrénées.
- Représentation intersectorielle, l'APEM pourrait devenir la structure de gouvernance de l'interconsulaire pyrénéen ce qui implique d'en définir les modalités et de les décliner dans les statuts et règlement intérieur
- Représentation institutionnelle : il serait opportun d'obtenir une présence a minima à titre consultatif dans le Comité de Massif et la CTP.

2-Développer des actions de lobbying :

Le président de l'APEM ou ses présidents délégués dans le cadre interconsulaire pourrait être le représentant du service public de l'économie pyrénéenne au sein de différentes instances publiques régionales, nationales voire européennes afin de porter la voix des Pyrénées.

AXE 2-L'INTERCONSULAIRE PYRENEEN : LABORATOIRE D'IDEES DES PYRENEES : VEILLE ET PROSPECTIVE

ENJEUX :

- Etre un laboratoire d'idées, une structure de mutualisation des réflexions à l'échelle des Pyrénées.
- Obtenir la prise en compte de l'Economie Montagnarde pour la population vivant sur le Massif Pyrénéen.
- Etre un interlocuteur crédible et pertinent afin d'obtenir une plus grande reconnaissance des pouvoirs publics.

OBJECTIFS :

- Identifier les enjeux et les équilibres économiques, sociaux et environnementaux des Pyrénées afin de contribuer à définir et maîtriser l'avenir économique des Pyrénées.
- Apporter de la valeur ajoutée aux interventions socio-économiques concernant les Pyrénées
- Rendre visible le service public de l'économie pyrénéenne via l'interconsulaire et ainsi afficher une volonté politique d'approche transversale en tenant compte des spécificités du Massif.

BENEFICIAIRES :

- Les associations de chambres consulaires, les chambres consulaires et leurs ressortissants.
- Les territoires de projet

ACTION EN 2011

**Action initiale et prioritaire : Quel avenir pour les Pyrénées ?
Développer une démarche prospective pour identifier les enjeux et établir les équilibres économiques, sociaux, et environnementaux de ce territoire.**

1-Etude : Cette démarche prospective passe tout d'abord par une étude de l'état des lieux sectoriel, puis par une analyse croisée des secteurs. Le travail d'analyse et de synthèse de ces deux premières phases doit permettre de:

- identifier les enjeux économiques pyrénéens,
- montrer l'apport en valeur ajoutée du regard et de l'analyse croisée sur des thèmes majeurs de l'économie de ce territoire (tourisme, agroalimentaire, services de proximité...),
- retenir quelques critères qui peuvent devenir des leviers de développement pour les entreprises pyrénéennes (exemple les entreprises innovantes, celles qui ont fait appel aux ressources des pôles de compétitivité...),

- identifier et évaluer les interdépendances économiques des Pyrénées avec les autres territoires,
- évaluer les incidences de l'évolution du climat sur les activités économiques des Pyrénées (activité forestière, station de ski, production agricole...)

Le groupe de travail interconsulaire choisira une thématique, l'objectif n'est pas d'être exhaustif, mais de choisir quelques critères d'analyse liés notamment **à l'emploi ou à l'innovation ou aux incidences climatiques sur les activités pour :**

- établir les potentiels de ce territoire dans une perspective de moyen et long terme,
- faire ressortir une ou deux propositions d'actions à mener dans les années à venir,
- donner une autre image des Pyrénées que celles de « la frontière sauvage » ou du « terrain de jeux pour les urbains ».

2-Communication :

▪ Organiser un colloque sur l'avenir des Pyrénées

L'objet du colloque n'est pas seulement de faire un retour d'expériences des différentes structures de l'interconsulaire mais surtout de présenter les résultats d'un travail réflexif sur l'état actuel mais surtout sur les perspectives de l'économie pyrénéenne car il n'est pas trop tôt pour se préoccuper des propositions d'orientations stratégiques qui pourraient contribuer à établir la future politique de l'économie montagnarde dans le cadre de la politique régionale de l'Union Européenne de l'après 2013.

Ce colloque est un des moyens de diffusion de l'expertise de l'interconsulaire mais d'autres supports sont également possibles.

▪ Assurer une présence conjointe des Présidents de l'ACAP, l'APEM, la CAP et la CCI Pyrénées lors d'une manifestation concernant l'opération de promotion « 2011 année des Pyrénées » avec les élus des collectivités territoriales.

▪ Créer un portail commun des associations de chambres consulaires au sein du réseau Pyrénées : service public de l'économie Pyrénéenne qui a pour objectif de montrer :

- la synergie du réseau, son approche systémique et pluridisciplinaire,
- les liens (autres qu'informatiques) entre les différentes associations de chambres,
- les analyses et les prospectives conjointes,
- les services communs et spécifiques de chaque réseau consulaire.

Le cas échéant, une déclinaison sous forme de plaquettes et de dépliants est envisageable.

ACTIONS en 2012 : Poursuivre la démarche prospective et la communication

1-Poursuivre la démarche prospective et organiser un colloque ou un séminaire afin de faire un état d'avancement des travaux (suites à donner au colloque de 2011) contribuant à l'élaboration de la politique économique des Pyrénées.

2-Participer à un stand commun aux «Pyrénéennes» de Saint Gaudens ou/et à un salon dédié à la Montagne.

3-Soutenir des actions de lobbying en faveur du transfrontalier et de la montagne dans le cadre de la nouvelle politique européenne.

ACTION en 2013

1-Poursuivre les actions de lobbying pour porter les propositions de la politique économique de Montagne

2-Organiser ou participer à une manifestation Pyrénéenne transfrontalière.

ORGANISATION :

Maître d'œuvre : l'APEM en collaboration avec les trois Associations de Chambres

L'APEM sera chargée de l'organisation, la coordination, la communication et la recherche de financement de ces actions.

Chaque association de Chambres sera chargée de contribuer à chaque action à partir des constats et de la veille économique sur les Pyrénées qui feront l'objet de publications notamment à l'occasion de «la journée de l'Economie Pyrénéenne : Quel avenir pour les Pyrénées ? ». Les axes et les thèmes de travail sont à définir entre les structures. C'est un des moyens pour faire valoir l'expertise interconsulaire et la vision des acteurs économiques sur le devenir des Pyrénées.

BUDGET ET FINANCEMENT POUR 2011 :

Pour cette démarche prospective et l'organisation du colloque de l'Economie Pyrénéenne, le budget nécessaire peut être évalué à :

- Frais externes : de 20 000 à 25 000 € de frais de location de salles, honoraires et défraiements des intervenants, supports de communication couverts par des subventions
- Frais de personnel : 50 jours équivalent temps plein de l'APEM, et 20-30 jours équivalent temps plein du personnel de chaque association de chambres consulaires pour contribuer aux travaux préparatoires et en particulier à la phase réflexive sur les analyses croisées et la valeur ajoutée interconsulaire,

Ces frais de personnel représentent un budget de l'ordre de 45 000 € à 55 000 € couverts par une mise à disposition de techniciens à titre gracieux et/ou onéreux. Pour la part de mise à disposition à titre onéreux, une demande de subventions est donc nécessaire.

Le budget global pour engager cette démarche prospective serait de l'ordre de 65 000 € à 80 000 € selon l'ampleur de la manifestation et le niveau des intervenants.

Le financement est à rechercher auprès des 3 Conseils Régionaux et du Commissariat à l'aménagement des Pyrénées.

AXE 3-L'INTERCONSULAIRE PYRENEEN : ANIMER, COORDONNER DES INTERVENTIONS OPERATIONNELLES SUR DES PROJETS TRANSVERSAUX.

L'un des résultats du colloque doit être de déterminer les actions à court et moyen terme à mettre en place, le conseil d'administration de l'interconsulaire sélectionnant une ou deux actions prioritaires. **Au-delà de la définition d'actions possibles, l'important est que les élus s'impliquent sur quelques actions prioritaires afin que l'interconsulaire pyrénéen se concrétise.**

ENJEU :

- Développer de la cohérence et de l'efficacité sur des projets transversaux dans un premier temps sur le versant Nord puis en coopération avec le versant Sud (transfrontalier) des Pyrénées.

OBJECTIFS :

Ces actions d'animation, de coordination permettent :

- d'être présents sur l'ensemble de la chaîne
- de travailler sur des secteurs d'activité englobant des acteurs économiques ressortissants des différentes chambres consulaires
- d'avoir un impact opérationnel sur l'économie des Pyrénées

BENEFICIAIRES :

- Les chambres consulaires et les ressortissants

ACTIONS : Mettre en place des actions d'animation et de coordination pour des projets transverses.

Ces actions pourraient notamment concerner les thématiques :

▪ Emplois et compétences :

- Créer une bourse des emplois Pyrénéens,
- Formaliser des formations sur les métiers de la montagne,
- Organiser des échanges d'apprentis transfrontaliers,
- Avoir un observatoire des métiers de la Montagne.
- Recenser les bonnes pratiques et les diffuser

▪ **Activités intersectorielles** pour lesquelles les ressortissants des 3 chambres consulaires peuvent être concernés : filière bois, agroalimentaire, agromatériaux, gestion des déchets, tourisme, et plus globalement les projets de territoire.

▪ **Ingénierie de projets** à dominante économique auprès des territoires,

- **Avis et propositions pour des aménagements structurants** du territoire des Pyrénées : transports, équipements...

V - INTERCONSULAIRE PYRENEEN : UN ENGAGEMENT AFFIRME PAR LES PRESIDENTS

Dans le cadre de cette étude portant sur les orientations stratégiques de l'interconsulaire pyrénéen, nous avons organisé le 23 août une réunion au cours de laquelle **les Présidents des 4 structures ont pris l'engagement d'affirmer l'existence de l'interconsulaire pyrénéen et sa mission de force de propositions pour l'économie pyrénéenne.**

Cet accord s'est traduit par la signature le 31 août 2010 du document suivant :

« Dans le cadre de la mission visant à définir les orientations stratégiques pour l'interconsulaire pyrénéen, Mme SASSANO, Présidente de l'APEM et de la CAP, M. ANXOLABEHRE, Président de l'ACAP, et M. GARDINAL, Président de CCI Pyrénées se sont réunis le 23 août 2010 et ont pris, lors de cette rencontre, l'engagement d'affirmer l'existence de l'interconsulaire pyrénéen et sa mission de force de propositions pour l'économie pyrénéenne.

Il s'agit de s'inscrire dans la perspective de l'évolution de la politique européenne en faveur de la montagne et du transfrontalier ainsi que de l'année 2011 "année des Pyrénées".

Pour l'interconsulaire, cet engagement se traduit à travers les 2 axes suivants :

- **Axe 1 - Représenter les intérêts des acteurs économiques à l'échelle des Pyrénées**, selon l'organisation suivante :
 - Représentation sectorielle (agriculture, artisanat, commerce et industrie) assurée par chacune des 3 associations de chambres consulaires.
 - Les présidents des 4 structures (APEM, ACAP, CAP, CCI Pyrénées) participeront à 2 ou 3 réunions par an afin d'acter l'état d'avancement des missions, de valider les orientations et les actions à mettre en œuvre par l'interconsulaire.
 - A cet effet, le rôle de l'APEM est confirmé. Elle est chargée du suivi, de l'animation et de la coordination des actions actées par les présidents des 4 structures (APEM, ACAP, CAP, CCI Pyrénées)
 - Les présidents représenteront l'interconsulaire au Comité de Massif. Chaque président est le porte-parole de son association de chambres. Cependant sur des sujets transversaux ou d'intérêt général, la prise de position se fera au nom de l'interconsulaire pyrénéen.

▪ **Axe 2 - 2011 : Développer une démarche prospective pour identifier les enjeux et les équilibres économiques, sociaux et environnementaux des Pyrénées afin de contribuer à définir et maîtriser l'avenir économique des Pyrénées.**

- Cette démarche passe par un état des lieux et une phase réflexive sur les perspectives de l'économie pyrénéenne qui devront aboutir à des propositions.

L'effort d'investigation et de réflexion sera porté sur le versant Nord des Pyrénées, mais il sera également tenu compte des aspects transfrontaliers avec l'Espagne et l'Andorre. De nombreux secteurs d'activités seront pris en compte comme l'agroalimentaire, le tourisme... ainsi que des thèmes transversaux comme les métiers et les compétences. Un colloque consacré à l'économie pyrénéenne, fin du 1^{er} ou début du 2nd semestre 2011, présentera les travaux en cours.

- Le maître d'œuvre est l'APEM en collaboration avec les trois associations de chambres. L'APEM est chargée de la coordination, de l'animation, de l'organisation, et de la communication. Chaque association de chambres consulaires (ACAP-CAP-CCI Pyrénées) est chargée de contribuer aux différents travaux afin de réaliser une analysée croisée et d'apporter une valeur ajoutée ce qui implique la mise à disposition de l'équivalent d'un temps plein d'un technicien à hauteur de 20 à 30 jours pour chaque association de chambres consulaires.
- Ce travail pluridisciplinaire interconsulaire devra se poursuivre par la mise en œuvre d'actions. Pour mener cette démarche prospective, des financements seront recherchés notamment auprès du Commissariat de Massif et des Conseils Régionaux. »

ANNEXE

SYNTHESE SEMINAIRE INTERCONSULAIRE 21 JUIN 2010

Ce séminaire avait pour objectif central de répondre à la question suivante :
Quel avenir pour l'Interconsulaire Pyrénéen ?

Les participants :

Nom / Prénom	Organisme	Fonction
AGNES Jean François.	CMA 31	Responsable Antenne St Gaudens
ANXOLABEHERE Jean-Michel	CAGS / ACAP	Président
BOUCHE Pierre	CMA 09	Secrétaire Général
DELCASSO Françoise	CCI PO et CCI Pyrénées	Responsable et Coordinatrice
DIRAT Marie	CCI Pyrénées	Stagiaire
DOUILLET Augustin	ACAP	Chargé de mission
DURAND Anne	CMA 66	Directrice Service aux Entreprises
FILONI Graziella	CAP	Chargée de mission
JOUVE Christian	CRCI MP	Directeur
GARDINAL Didier	CRCI MP	Président
MARTY Jean-Marc	CRCI MP	Chargé de mission tourisme
PLAINECASSAGNE Laurent	APEM	Directeur
RETON Bernard	CRMA MP / CAP	Secrétaire Général
ROUANET Gérard	CCI Carcassonne	Service Economique
SALLES Jean	CMA 66	Secrétaire Général
SASSANO Rolande	APEM/CAP / CMA 09	Présidente
TARISSAN Francis	CMA 65	Animateur Economique
TAROT Servane	APEM	Chef de projets
TRIVELATTO Fabienne	CRCI MP	Chef de service
VOGLIMACCI François	CCIT SG	Directeur Antenne St Gaudens
VILLERET Marianne	APCM	Chargée de mission
YVINEC Yves	CMA 31	Secrétaire Général

Participants : 22

Consultants : Evelyne FALGUIERE (Midi-Marketing), Alain STEFENEL (Midi-Marketing), Yohann PAGNAC (Midi-Marketing) et Hélène SEGUELA (MC2 consultants).

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

- Matin :
 - o Introduction de la rencontre (15 minutes)
 - o Présentation de la synthèse des constats et des hypothèses d'évolution du contexte institutionnel et économique (45 minutes)
 - o Travail collectif en plénière sur les enjeux (30 minutes)
 - o Travail collectif en plénière sur les missions (45 minutes)
- Après-midi :
 - o Travail en atelier sur les déclinaisons des missions envisagées en matinée (1H00)
 - o Travail collectif en plénière sur l'organisation à mettre en place pour porter les actions (30 minutes)
 - o Travail collectif en plénière sur « 2011 : année des Pyrénées » (30 minutes)

Le séminaire a été animé selon une méthode participative combinant les contributions écrites et orales.

LES ENJEUX : QU'EST-CE QUE CHAQUE ASSOCIATION DE CHAMBRES A A GAGNER A FAIRE DE L'INTERCONSULAIRE ?

- De l'efficacité : gain de temps
- Gagner en expertise - Complémentarité des compétences – mise en commun des compétences - Avoir une connaissance du massif
- De la cohérence et de l'adaptation – Adaptation au changement – Anti-conformisme et créativité, innovation – Sortir des modèles classiques – Garder l'initiative
- Etre une tête de pont – Représentation - Une représentation du massif
- Une lisibilité du monde économique
- Etre un interlocuteur valable - Reconnaissance des pouvoirs publics - Force et pouvoir - Faire passer des messages aux collectivités
- Des dossiers communs (création transmission – s'adapter à des métiers différents)
- Leadership politique transfrontalier
- Des financements
- Un maillage du territoire intéressant
- Remarque : l'interconsulaire ne pose pas de problèmes d'identité - Lorsqu'on y a été sous la contrainte, ça a marché (on a trouvé des solutions)

QU'EST-CE QUE CHAQUE ASSOCIATION DE CHAMBRES A A PERDRE A FAIRE DE L'INTERCONSULAIRE ?

- Notre identité
- Une proximité vis-à-vis des ressortissants
- Une perte d'autonomie et de pouvoir pour les dirigeants
- Un désintérêt des collaborateurs et des structures – Un risque de manque de soutien en interne
- Une peur du changement
- De la réactivité : décider à trois
- Choisir le plus petit dénominateur commun
- Perdre en efficacité en créant une usine à gaz
- La relation de confiance avec la Région (transfrontalier notamment) - Problème si la politique de l'interconsulaire ne rentre pas dans les schémas institutionnels – Attention, c'est un problème de territoire administratif.
- Attention : on a une seule cartouche

QUELLES DEVRAIENT ETRE LES MISSIONS DE L'INTERCONSULAIRE PYRENEEN ?

Mission préalable : mobiliser les élus

- Partager son actualité entre élus (2 réunions annuelles nécessaires)
- Il manque une connaissance mutuelle entre les secteurs

Mission préalable : diagnostic, prospective

- Il faut dessiner l'avenir des Pyrénées - Mission de veille sur le contexte : secteur, innovation
- Mettre en place de la prospective, de la coordination

Interventions opérationnelles :

- Programme financier à mobiliser : bâtir des filières (lait, viande, agro-matériaux, gestion des déchets, développement durable, bois)
- Intégrer les secteurs où l'on se croise : agro-alimentaire, formation, tourisme
- Mener des actions d'aménagement du territoire – actions structurante de territoire– faire le lien entre économie et territoire (exemple : station service).

Représentation politique

- Faire évoluer les règles
- Faire entendre la voix des économiques – Faire reconnaître le rôle des entreprises dans le massif – Valoriser l'économie montagnarde et répondre aux besoins des ressortissants

- Etre un porte-parole - Définir des messages et des lignes communes
- Obtenir une représentation avec un cadre défini
- Y aller progressivement : échelle régionale ou maximum échelle massif puis déclinaison locale / réaction : il faut agir au niveau européen avec les autres massifs – faire du lobbying, avoir une présence active du côté de la CTP et du Comité de Massif.

Stratégie transfrontalière

- Définir une stratégie transfrontalière
- Faire le lien sur le transfrontalier (projets communs)
- Etre force de proposition par rapport aux collectivités
- Aller chercher des financements avec les collectivités auprès de l'Europe

La mise en réseau

- Mettre en réseau les acteurs économiques
- Dépasser la vision sectorielle et partielle du territoire
- Apprendre à travailler ensemble
- Mesurer les gagnants et les perdants des politiques – par exemple, travail sur les grandes surfaces, la vente directe de produits agricoles
- Faire évoluer les mentalités des entreprises

Quelle mutualisation ?

- Economie d'échelle dans la communication
- Participation à des salons, avoir un site internet commun
- Jusqu'où va-t-on dans la mutualisation ?

CONCRETEMENT, COMMENT METTEZ-VOUS EN ŒUVRE CES MISSIONS ?

Les 3 thématiques perçues comme prioritaires ont été travaillées en atelier l'après-midi :

Préalable : mobiliser les élus

- Pour créer un interconsulaire, il faut au préalable que chaque association de chambres soit reconnue par ses propres élus - Nous sommes dans une période transitoire, il faut réfléchir ensemble sur comment convaincre les élus.
- Il faut également mobiliser les techniciens
- Avoir un argumentaire sur la politique massif et ses enjeux
- Créer des commissions massif et transfrontalier au sein des chambres régionales – comme les commissions innovation – une commission dans chaque région
- Renforcer la présence des élus dans nos structures – Avoir davantage d'élus de la montagne et qui soient vraiment concernés par la montagne

- Elargir les travaux (des commissions évoquées ci-dessus par exemple) aux professionnels de la montagne
- Diffusion de l'actualité : site internet, newsletter : 2 réunions annuelles
- Renforcer et revendiquer la présence dans les instances pyrénéennes et transfrontalières
- L'APEM a souffert de la fragilité des interconsulaires. Aujourd'hui, un renforcement mutuel peut se trouver. Il faut réinvestir l'APEM comme cadre de concertation.

Représentation politique

- Mobilisation interne : concertation, position commune
- Veille sur les actualités politiques = note formalisée
- Un poste mutualisé pour l'animation (temps partiel)
- Faire une charte des valeurs et des principes
- Faire une charte opérationnelle : qui fait quoi ? pour optimiser l'existant. Il faut une convention de partenariat engageante, avec des cibles, entre les trois associations de chambres ; cela peut se faire au sein de l'APEM

Interventions opérationnelles :

- Construire la connaissance mutuelle
- Connaître les stratégies de chacun
- Trouver les formes positives des projets – Construire un espace de médiation, gérer les confluences et les divergences. C'est plus facile au niveau de massif (il y a moins de conflits). Il faut aller chercher des interlocuteurs transfrontaliers.
- Modéliser les pratiques et les diffuser
- Missionner des gens et avoir une structure – Créer le réseau Interconsulaire Pyrénéen validé et légitimé par l'interconsulaire départemental.
- Etre le maître d'ouvrage d'opérations massif transfrontalières avec l'interconsulaire départemental en maître d'œuvre (il existe déjà un réseau) ; l'interconsulaire départemental existe dans certains départements, mais il n'existe pas d'interconsulaire régional. Il y a un vrai débat : approche régionaliste ou départementaliste ?

QUELLE ORGANISATION METTRE EN PLACE POUR PORTER CES ACTIONS ?

Organisation politique

- Ce sont toujours les mêmes qui participent, il faut que davantage de personnes soient informées

- Chaque fois que possible, valoriser l'interconsulaire départemental – Besoin que les chambres départementales adhèrent à la démarche - Pour les Régions Aquitaine et Languedoc-Roussillon, les Pyrénées, ça n'existe pas
- Attention : les politiques (formation,...) se passent dans les Régions ; il faut trouver un équilibre entre décision régionale et mobilisation locale - L'approche régionale est plus simple et peut être complétée par une déclinaison locale
- Attention à la lourdeur, au manque de réactivité.

Organisation technique

- Il faut des budgets pour un ou deux techniciens Massif + un correspondant par structure (CAP, ACAP, CCI Pyrénées)
- Avec l'APEM, on a déjà un travail interconsulaire – Le 1^{er} juillet se tiendra l'AG de l'APEM : faut-il affirmer l'ambition interconsulaire à cette occasion ? Créer du nouveau n'est pas réaliste : il faut optimiser l'APEM. L'APEM est technique, il faut lui donner une dimension politique. Plus exactement : il faut redonner à l'APEM ses missions initiales politiques et économiques.
- En ce qui concerne les moyens, ce sera peut-être plus simple de mobiliser des financements avec l'interconsulaire. Il faut savoir dépenser 1 € pour récupérer 2 € ; financer un poste à 18 chambres, ce doit être possible.

Impulser, soutenir l'innovation et l'expérimentation

Qu'est-ce qu'on ne fera pas ensemble ?

Réponse : il ne faut rien s'interdire, les seules limites sont nos capacités physiques et financières.

COMMENT SAISIR L'OPPORTUNITE DE 2011, ANNEE DES PYRENEES ?

- Il faut un axe transfrontalier
- Il faut travailler sur les pôles touristiques ; ils peuvent être portés dans le cadre de l'APEM ; Il faut aller demander des financements. Ces projets sont très concrets : il faut définir l'avenir des pôles touristiques, faire un travail de prospective. Il y a 19 pôles touristiques sur les Pyrénées, chaque pôle peut avoir une orientation différente.
- L'ACAP réalise une étude sur la synergie entre agriculture et tourisme avec des rencontres entre techniciens et élus - Dans ce cadre, un voyage d'études est réalisé et les élus participent aux rencontres. Il est possible de l'élargir à l'interconsulaire (la Confédération du Tourisme y est déjà). On pourrait travailler sur la notion de qualité.

- Travailler sur l'économie pyrénéenne (exemple du Salon de la Montagne). Travailler sur le contenu de la communication : développer un message sur "ce que c'est que de travailler dans les Pyrénées" et faire des portraits. Travailler sur économie et emploi dans les zones de montagne : par exemple observatoire des métiers de la montagne. Aller plus loin et définir quels besoins, quelles compétences sont nécessaires ? Par exemple, faire une bourse des emplois pyrénéens (s'appuyer sur le modèle de Saint-Lary). On peut créer un centre de formation sur les métiers pyrénéens.
- Faire des échanges d'apprentis au niveau transfrontalier ; les Régions financent, mais il y a un besoin d'opérateurs pour « faire ».
- Travailler sur la question : Quel devenir pour la montagne en 2030 ?
- En 2012, il y aura les Pyrénéennes, c'est une autre occasion à saisir.

ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

les documents et évènements

DOCUMENTS	CARACTERISTIQUES
<p>Schéma interrégional du massif des Pyrénées (SIAM) 2006</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approuvé par le Comité de Massif en décembre 2006 – il se situe dans un horizon à 20 ans - Objectif : préparer et mettre en condition le Massif pour qu'il soit adapté lorsque viendra le temps des perturbations qui s'annoncent ; dégager des enjeux et stratégies qui ne trouvent leur signification qu'à l'échelle du Massif - 4 axes : <ol style="list-style-type: none"> 1. viser une gestion environnementale et patrimoniale exemplaire 2. tirer parti de toutes les dimensions des Pyrénées (renforcer la continuité pyrénéenne et la construction d'alliances Nord / Sud) 3. accroître la valeur-ajoutée produite dans le Massif 4. valoriser la diversité locale des Pyrénées - une stratégie de mise en œuvre qui repose sur : une gouvernance locale élargie, l'appel généralisé à l'innovation, l'engagement dans le management environnemental et la formation
<p>Convention Interrégionale de Massif (CIM) des Pyrénées 2007-2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 axes de développement : <ol style="list-style-type: none"> 1. accompagner le développement économique et conforter l'attractivité du massif 2. préserver et valoriser la biodiversité pyrénéenne, protéger le massif contre les risques naturels 3. conforter la filière agro-pastorale et valoriser la ressource forestière 4. favoriser les coopérations européennes - Les sources de financement : Etat, les 3 Régions et l'axe Interrégional FEDER du PO MP. Total = 83,84 M€ pour 6 ans
<p>Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2007-2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Succède au programme d'initiative communautaire INTERREG III Espagne-France 2000-2006. - 3 axes (+ un axe assistance technique) : <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'intégration transfrontalière en valorisant les complémentarités sur le plan des activités économiques, de l'innovation et du capital humain 2. Valoriser les territoires, le patrimoine naturel et culturel dans une logique durable - Protéger et gérer les ressources environnementales 3. Améliorer la qualité de vie des populations à travers des stratégies communes de structuration territoriale et de développement durable - La dotation financière du FEDER au programme s'élève à 168,5 M€ ; le taux de cofinancement FEDER est de 65% du coût total éligible - Remarque : les CCI ont accompagné des porteurs de projets dans ce programme (cf. colloque Europe et Territoires)

<p>Livre vert sur la cohésion territoriale – 2008-2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'Union Européenne décide de rajouter la cohésion territoriale aux autres piliers de sa stratégie (concurrence et innovation). - Octobre 2008 : coup d'envoi d'une vaste consultation des autorités régionales et locales, des associations, des ONG, de la société civile ainsi que d'autres types d'organisations, dans le but d'approfondir la compréhension commune de la cohésion territoriale et de ses conséquences pour l'avenir de la politique régionale de l'Union. - Questions du type : « Les régions ayant des caractéristiques géographiques particulières doivent-elles faire l'objet de mesures spécifiques? Si oui, lesquelles? » - doit être clos au printemps 2009 - Contribution de l'EICP au débat sur la cohésion territoriale
<p>Plan de Soutien à l'économie de Montagne 2006-2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Egalement appelé Plan de Soutien à l'Economie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne 2006-2013 - Evoqué dans le Livre vert sur la cohésion territoriale - Financements 2006 et 2007 : environ 1 M€ / an (financent l'indemnisation des dommages, aides au gardiennage, achat et utilisation de matériels, achat et animation pour les patous, hélicoptages et portages par bât, techniciens pastoraux itinérants)
<p>Assises Nationales des Territoires Ruraux – lancées en décembre 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif de cette consultation : établir un plan d'actions apportant des réponses concrètes pour favoriser l'attractivité des territoires ruraux - Contribution de l'interconsulaire pyrénéen à ces assises (décembre 2009)
<p>Biennale Européenne de la Montagne et événements associés – depuis 2005</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lié au club des CCI de Montagne - 2005 : première biennale (lancement du club des CCI de Montagne à cette occasion) - 2006 : rencontre à Clermont-Ferrand et lancement du Comité scientifique sur la Montagne - 2007 : 2nde biennale (10 pays) – lancement du Réseau Européen des Acteurs Economiques de Montagne - 2008 : rencontres européennes des CCI de Montagne (signature de la convention de partenariat des Centres de Formation de Montagne) - 2009 : 3^{ème} Biennale Européenne de la Montagne
<p>Colloque Europe et Territoires : pour une coopération transfrontalière entre les acteurs économiques pyrénéens – juin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Résultat du partenariat entre Sciences Po Toulouse, le Commissariat à l'Aménagement des Pyrénées et l'EICP - Un des résultats de l'étude commandée aux étudiants de sciences-po est la formulation de préconisations nécessaires pour renforcer les capacités d'expertise juridique, financière et managériale de l'EICP - Une des thématiques abordées dans le colloque : comment inclure les CCI de Montagne dans une réflexion commune sur le développement économique avec des CCI pour lesquelles la montagne n'est pas le seul déterminant de leur travail ?

les acteurs et reseaux

ACTEURS / RESEAU	CARACTERISTIQUES
Communauté de Travail des Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> - Créée en 1983 autour des 8 collectivités territoriales coexistant le long de la chaîne des Pyrénées: 3 Régions françaises (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées), 4 Communautés Autonomes espagnoles (Aragon, Catalogne, Euskadi, Navarre) et la Principauté d'Andorre. - Une association d'élus qui a pour but la coordination des politiques publiques et défend les intérêts du Massif. - Organisme interrégional de coopération transfrontalière. Le Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) dont le siège est à Jaca (Huesca) a été désigné Autorité de Gestion du Programme Opérationnel FEDER Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre 2007-2013
Comité de Massif	<ul style="list-style-type: none"> - Instance de concertation de 61 membres (collectivités territoriales, secteur associatif et membres socioprofessionnels dont les consulaires) qui favorise la coordination des actions publiques mises en place sur le territoire des Pyrénées – Véritable Conseil Economique et Social du massif - Est à l'origine du Schéma interrégional et de la Convention Interrégionale - Coprésidé par le Préfet coordonnateur de Massif et l' élu Président de la Commission Permanente
Réseau Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble de 8 structures identifiées sous ce terme depuis les années 1990, dont les statuts et les missions sont hétérogènes : - APEM, CAP, ACAP, CCI Pyrénées, ADEPFO, CIDAP, MAAP, et la CPT
CPT : Confédération Pyrénéenne du Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Emane du regroupement des structures thermales dès 1918 et des stations de ski aujourd'hui - Est chargée de la promotion touristique du Massif - www.lespyrenees.net
CIDAP : Comité Interrégional de Développement et d'Aménagement des Pyrénées (<ul style="list-style-type: none"> - Chargé des politiques d'équipement en TIC - www.pyrenees-decouvertes.com
MAAP : Mission Agro-Alimentaire Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> - Structure rattachée à la CACG qui appuie les projets de développement agro-alimentaires - www.maap.fr
ADEPFO Asso.de développement des Pyrénées par la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Assure des actions de formation en accompagnement de projet de développement - www.adepfo.asso.fr
Eurorégion	<ul style="list-style-type: none"> - L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée est un groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui a été lancée en 2004. Elle est peuplée de 13 millions d'habitants, à cheval sur la France et l'Espagne. - La présidence est tournante tous les dix-huit mois. Le président actuel est Georges Frêche, président de la région Languedoc-Roussillon. - Les « politiques » inscrites sur le site : Projection d'Infrastructures et de Services de Transport Stratégiques à l'horizon 2020, Eurorégion universitaire et scientifique, EuroBIOrégion - L'Eurorégion par ailleurs promeut (soutient ?) un ensemble de réseaux (cf. site) - www.euroregio.eu/eu/AppJava/fr/index.jsp
Club des CCI de Montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Créé en 2006. Rassemble 50 chambres de Montagne à l'échelon français, auxquelles viennent se joindre les 70 membres du Réseau Européen des Acteurs Economiques de Montagne (France, Roumanie, Grèce et Albanie). <u>Très peu de CCI membres sont dans les Pyrénées.</u> - Objectif : favoriser l'échange d'informations, la mise en place de projets intermassifs, travailler à une meilleure reconnaissance des spécificités des territoires de montagne à l'échelon européen.
Comité Scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - Lié au club des CCI de Montagne

de la Montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement en 2006 - Groupe pluridisciplinaire de 13 spécialistes européens de la montagne – <u>1 seul spécialiste pyrénéen (un basque)</u> - Différentes missions dont soutien à l'organisation de la Biennale Européenne de la Montagne et réflexion et anticipation des enjeux de demain pour les entreprises de montagne
Centres de Formation de Montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Lié au club des CCI de Montagne - Signature de la convention de partenariat en 2008 - 5 centres signataires – <u>aucun dans les Pyrénées</u> - Missions : promouvoir l'ensemble des expertises et compétences des centres de formation de montagne au niveau national, des métiers de montagne, de l'expertise des CCI de Montagne en termes de formation
Réseau Européen des Acteurs Economiques de Montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Lié au club des CCI de Montagne - Missions : échanger des informations, transposer des exemples de réussites, mener des actions de lobbying auprès de l'Europe, mettre en place des projets intermassifs
Euromontana	<ul style="list-style-type: none"> - Euromontana est l'association Européenne multisectorielle pour la coopération et le développement des territoires de montagne. Elle rassemble des organisations nationales et régionales de différents pays de l'Europe: agences de développement régional, collectivités territoriales, organisations agricoles, agences environnementales, organisations forestières et instituts de recherche. - La mission d'Euromontana est de promouvoir des montagnes vivantes en oeuvrant pour le développement global et durable et l'amélioration de la qualité de vie. - Pour ce faire, Euromontana facilite l'échange d'informations et d'expériences entre ces territoires à travers l'organisation de séminaires et de conférences, la réalisation et l'encadrement d'études et de projets européens et par une bonne collaboration avec les institutions européennes sur les problématiques liées à la montagne. - www.euromontana.org
Institut de la Montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Centre de ressources européen
	<ul style="list-style-type: none"> - Assises Européennes de la Montagne
	<ul style="list-style-type: none"> - Forum Européen de la Montagne
	<ul style="list-style-type: none"> - Les Pyrénées en Réseau www.reseaupyrenees.net

les thématiques abordées

DOCUMENT / EVENEMENT	THEMATIQUES
Schéma interrégional du massif des Pyrénées (SIAM) 2006	<ul style="list-style-type: none"> - Viser une gestion environnementale et patrimoniale exemplaire <ul style="list-style-type: none"> o Agropastoralisme et gestion forestière o Stations de montagne o Consommation et production d'énergie o Expérimentation en gestion environnementale o Risques naturels et risques d'incendie - Tirer parti de toutes les dimensions des Pyrénées <ul style="list-style-type: none"> o renforcer la continuité pyrénéenne et la construction d'alliances Nord / Sud - Accroître la valeur-ajoutée produite dans le Massif <ul style="list-style-type: none"> o Investissement touristique o Productions agricoles et agro-alimentaires o Première et deuxième transformation du bois o Accompagnement, développement, diversification du thermalisme o Nouvelles activités - Valoriser la diversité locale des Pyrénées <ul style="list-style-type: none"> o Foncier et construction o Régulation des usages et des espaces o Patrimoine vivant o Services pour le développement
1 ^{ère} Biennale Européenne de la Montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Le tourisme - Eau et bois, ressources naturelles de la montagne - Développement économique et renaissance de la Montagne
2 ^{ème} Biennale Européenne de la Montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accessibilité en Montagne - L'accessibilité Numérique en Montagne - Accessibilité en montagne et développement durable
3 ^{ème} Biennale Européenne de la Montagne	<ul style="list-style-type: none"> - L'eau en montagne - www.biennale-euro-montagne.eu

les outils

OUTILS	CARACTERISTIQUES
SIG Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'observatoire territorial existe depuis 2001 et porté par l'APEM - Sig.pyrenees.net - objectif 2000-2006 : favoriser le partage des données géographiques / mise à disposition de données - objectif 2007-2013 : accompagner la compréhension des données par les acteurs pour aller vers la construction d'une connaissance collective du territoire / création de connaissance - Le Comité d'Orientat ion stratégique (COS), composé d'un représentant de chacune des 3 Régions, d'un représentant du Commissariat de Massif, du pdt de l'APEM et des autres consulaires non pdt de l'APEM, permet aux financeurs de participer aux orientations du projet et à la mobilisation des ressources

Exemple : massif central

- Beaucoup de structures à l'échelle du Massif ; des structures anciennes, nées avec le Plan Massif de 1975 et qui ont aujourd'hui une forte légitimité qui s'appuie notamment sur leur position de relais de la Politique de Massif ;
- Des interconsulaires jusqu'à présent beaucoup mieux dotées en moyens humains et financiers ;
- Création de MACEO en novembre 2009, cette structure a pour vocation de mutualiser les savoir-faire et les réseaux de 4 organismes : l'ADIMAC (Association pour le Développement Industriel et Economique du Massif central), l'UCCIMAC (Union des Chambres de Commerce et d'Industrie du Massif Central), l'APAMAC (Association pour la Promotion de l'Artisanat du Massif Central) et le SIDAM (Service interdépartemental pour l'animation du Massif Central).
« C'est une structure légère qui intervient en amont des projets afin d'en étudier l'opportunité puis la faisabilité » ; ensuite elle passe la main à des « acheteurs de projets ». MACEO présente l'avantage d'être transversal et n'est pas seulement centré sur l'économique.